


**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

**Partie I: Éléments obligatoires**

I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-16.250-0017991.2023.002</b>		I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>GAEC FROMAGERIE ROUMANILLE</b> Adresse <b>196, petit route d'Eyragues 13210 Saint-Rémy-de-Provence</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>QUALISUD (FR-BIO-16)</b> Adresse <b>6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>	
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production</li> <li>• Préparation</li> </ul>		
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> <li>• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux                      Méthode de production:                      – production biologique, sauf durant la période de conversion                      – production durant la période de conversion</li> <li>• (b) Animaux et produits animaux non transformés                      Méthode de production:                      – production biologique, sauf durant la période de conversion</li> <li>• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine                      Méthode de production:                      – production de produits biologiques</li> </ul>		
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.		
I.7 Date, lieu Date <b>31 mars 2023 11:39:16 +0200 CEST</b> Lieu <b>Marmande (FR)</b>	Nom et signature <b>QUALISUD</b>	I.8 Validité Certificat valable du <b>01/01/2023</b> au <b>31/12/2024</b>
(Empty space for additional information or signature)		

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Prairie permanente : Alpage Le Bézu	Biologique
	Prairie permanente	Biologique
	Luzerne	Biologique
	Mélanges Céréales-légumineuses : Méteil: Triticale/ Orge/ Pois/ Avoine	Biologique
	Glaces et sorbets : Vanille - Caramel beurre salé - Café - Chocolat - Citron - Fraise - Rhum/raisins	Biologique
	Yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés : Yaourts aux fruits : vanille, fraise, framboise, abricot, griotte, myrtille	Biologique
	Yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés : Yaourts : verveine, mûre, figue, citron, bergamote, cardamome, caramel beurre salé	Biologique
	Yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés : Yaourts nature au lait entier	Biologique
Lait et crème, concentrés ou contenant des sucres ajoutés ou d'autres édulcorants, sous forme autre que solide : Crème caramel beurre salé - crème chocolat	Biologique	
Fromages : Fromages pressés cuits et mi cuits - fromages à pâte molle - fromages lactiques	Biologique	
Lait liquide : Lait cru de chèvre	Biologique	
Saucisses et charcuteries similaires : Paté de tête de cochon - Paté de cochon - Paté de cochon aux baies de roses	Biologique	
Saucisses et charcuteries similaires : Saucisson, saucisse sèche, jambon, coppa, poitrine de cochon	Biologique	
Saucisses et charcuteries similaires : Jambonneau au jarret confit de cochon	Biologique	
Viande de caprins, fraîche ou réfrigérée : Caissettes de chevreaux	Biologique	
Porcelets	Biologique	
Autres caprins : Chevrettes de renouvellement	Biologique	
Bouc : Race Alpine	Biologique	
Chèvres : Race Alpine	Biologique	
Prairie temporaire	En conversion	
Mélanges Céréales-légumineuses : Méteil: Triticale/ Orge/ Pois/ Avoine	En conversion	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation <b>COFRAC</b>	<b>Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation <b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf</a></b>		